

214C1363
FR0000036816-OP014-A04

9 juillet 2014

Renonciation par Eurobail à son offre publique d'achat concurrente visant les actions de la société.

TOUR EIFFEL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 juillet 2014, Natixis a informé l'Autorité des marchés financiers que la société Eurobail entend se prévaloir des dispositions de l'article 232-11 du règlement général selon lesquelles un initiateur d'une offre publique peut renoncer à son offre publique dans le délai de cinq jours de négociation suivant la publication du calendrier d'une offre ou d'une surenchère concurrente. Cette publication du calendrier est intervenue le 2 juillet 2014 (cf. D&I 214C1270 du 2 juillet 2014).

La renonciation par Eurobail à son offre publique est de droit et, par conséquent, seule subsiste l'offre publique en surenchère initiée par SMA BTP, visant les actions TOUR EIFFEL au prix de 58 € par action et dont la date de clôture est fixée au 6 août 2014 (cf. D&I 214C1270 du 2 juillet 2014).